

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 22 • Numéro 5 • Octobre 2008

À CHACUN SES OUTILS

LES FACETTES DU MONDE DU TRAVAIL



mot du président Au travail ! / page03 éditorial Du paradis perdu au monde du travail / page04
publireportage Réflexions sur un même thème : L'emploi du point de vue d'un recruteur / page05
publireportage Quand les droits des syndiqués s'opposent à ceux des citoyens / page06 l'AJBM
en vrac What you always wanted to know about the financing committee / page08 l'AJBM en vrac
La table est mise pour l'implication sociocommunautaire / page10 l'AJBM en vrac Entrevue avec le
père Sylvio Michaud / page11 l'AJBM y était Le Prix Paris-Montréal et les festivités de la rentrée à
l'AJBM / page12 rencontre Pour une nouvelle perspective du patronat / page14 sous la loupe
Vous avez dit droit syndical / page16 rencontre L'avenir est aux jeunes... branchés / page18 sous
la loupe Ils sont fous ces travailleurs ! / page20 art de vivre Lectures automnales / page22
art de vivre Moments heureux / page23 à noter à votre agenda / page24



EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 22 • Numéro 5 • Octobre 2008

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 450 exemplaires six fois par année et distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

VP Communications : M^{me} Anne-Marie Breton. **Rédacteur en chef** : M^{re} Pierre-Luc Beauchesne. **Directrice de la publicité** : M^{me} Maude Perras. **Conseillère à la rédaction** : M^{me} Véronique Guertin. **Journalistes** : M^{me} Marie-Pierre Bédard, Marjorie Houle, Sarah Munoz, Charlotte Larose, Juliette Lucas, Jean-Nicolas Mailhot, Josée Ringuette, Marie-Josée Tremblay et Clémentine Sallée. **Conseiller(ères) en révision linguistique** : M^{me} Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag, Geneviève Ladouceur, Catherine Lamarre-Dumas et Judith Lauzon. **Photographe** : M. Dimitri Kalachnikoff www.kalachnikoff.com. **Graphisme** : M. Philippe Héroux. **Mise en page et impression** : Mme Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique.

Membres du conseil d'administration 2008-2009 de l'AJBM : M^{me} Antoine Aylwin, Anne-Marie Breton, Frédéric Carle, Melanie Chartrand, Joséane Chrétien, Marie Cousineau, Philippe de Grandmont, Marie-Christine Demers, Katherine Gledhill, Jean-Philippe Lincourt, Émilie Pelletier, Mathieu Piché-Messier, Karim Renno, Philippe-André Tessier et Olivier Truesdell-Ménard. **Directrice générale de l'AJBM** : M^{me} Caroline Scherer.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec. Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs. Convention de la Poste-publications No 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boul. St-Laurent, Bureau 325, Montréal (Québec) H2Y 3T8. **AVIS** : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL



« À la vitesse à laquelle le monde change, il m'est essentiel d'être entouré de gens avec **des idées plein la tête**, à l'affût de solutions novatrices pour répondre adéquatement à mes besoins. »

**Raymond Chabot
Grant Thornton** 
rgt.com

« La plus belle étape sera toujours la concrétisation de nos rêves. Et pour la franchir, les experts-comptables et les conseillers en administration de chez Raymond Chabot Grant Thornton sont constamment à nos côtés pour pouvoir mener chacun de nos projets au succès. »

Mot du président



Au travail !

Philippe-André Tessier, président
patessier@rsslex.com

Depuis le début de mon implication dans l'AJBM, je ne compte plus le nombre de fois où j'ai entendu quelqu'un discourir sur le thème de l'« accessibilité à la justice »... Je vous avertis, ce bref mot de ma part ne traitera pas de ce sujet, mais vous informera plutôt des actions concrètes prises par l'AJBM pour nous mettre au travail ! Parce que le temps des discours est terminé, il faut maintenant passer à l'action !

Dans un premier temps, deux nouveaux services de consultations juridiques gratuites ont été mis en place par l'AJBM dans la dernière année et, compte tenu du thème du présent ExtraJudiciaire, je me dois de souligner celui mis en place à la Commission des relations du travail. En effet, depuis décembre dernier, les justiciables non représentés qui ont déposé une plainte en vertu des articles 47.2 et suivants « Égalité de traitement par l'association accréditée » du *Code du travail du Québec* se voient offrir la possibilité de consulter un bénévole de l'AJBM afin de les aider à préparer leur cause selon le modèle développé depuis plusieurs années à la Cour des petites créances.

Si je vous parle de ce service, c'est qu'il ne peut fonctionner qu'avec l'aide d'avocats bénévoles qui, selon leurs disponibilités, pourront venir en aide à des gens qui en ont réellement besoin et qui sont, dans la quasi-totalité des cas, devant un mur d'incompréhension de leurs droits et de la façon de les exercer.

L'AJBM, bien qu'en mesure d'assurer sa mission, est constamment à la recherche de bénévoles, de gens comme vous, qui ont décidé de faire du droit parce que fondamentalement passionnés de justice. Mon propos n'a pas pour but de vous culpabiliser ou d'utiliser de vaines tactiques publicitaires pour susciter votre intérêt envers cette implication bénévole, mais plutôt de vous faire prendre conscience qu'à une époque où la formation permanente sera bientôt obligatoire pour tous les avocats du Québec, il est temps d'exiger la même chose de l'ensemble des membres du Barreau pour ce qui est du *pro bono*. Pouvons-nous tolérer encore longtemps que des personnes soient obligées de se représenter seules devant les tribunaux parce qu'elles n'ont pas les moyens de faire autrement ?

À cet égard, vous êtes nombreux à me mentionner que les contraintes de la pratique font en sorte qu'il vous est difficile d'allouer un peu de votre temps si précieux pour mener à bien ce combat de démocratisation de la justice. À cet effet, l'AJBM vous consultera sous peu par le biais d'un sondage majeur sur les conditions de votre pratique actuelle et les défis qu'elle suppose. Je vous encourage à prendre quelques minutes de votre journée pour y répondre afin de nous donner les outils pour revendiquer auprès des employeurs et des autorités publiques des conditions de pratique à la hauteur de l'important rôle que nous jouons dans notre société.

Parce qu'en cette période électorale, je me permets de nous rappeler que notre système de justice est le fondement de notre démocratie et que les deux, plus que jamais, ont bien besoin de quelques minutes de votre temps... Au travail ! ■

Philippe-André Tessier

Éditorial



Pierre-Luc Beauchesne, rédacteur en chef
plbeauchesne@goyettelarose.com

Du paradis perdu au monde du travail

Au commencement du monde, Dieu dit à Adam, après qu'Ève et lui eurent goûté au fruit défendu : « Tu devras manger ce qui pousse dans les champs; tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes à la terre dont tu as été tiré ». Aujourd'hui, nous devons nous lever chaque matin de la semaine pour aller travailler jusqu'à l'âge de la retraite, où, grâce à nos REERs, nous aurons accès au paradis perdu si une crise cardiaque, un cancer ou la listériose ne nous emporte pas dans un monde meilleur avant le temps.

Si nous ouvrons le dictionnaire au mot « travailler », nous découvrons que celui-ci provient du latin populaire *tripaliare*, qui signifie « torturer avec le *tripalium* », un instrument de torture à trois pieux. Ouin ! Ça commence mal. Pour nous encourager, il y a la définition du travail dans notre vieux dictionnaire de philosophie 101. Le travail définit l'homme. Qu'est-ce que ça veut dire ? Pour Hegel, il est le moyen de construire l'Histoire et d'accéder à la plus haute liberté, mais pour tous les autres, il n'est qu'une forme d'esclavage. Dans ses *Propos sur le bonheur*, Alain ne nous aide pas davantage en affirmant que le travail est la meilleure et la pire des choses. Bref, nous sommes encore en pleine zone grise, déchirés entre deux extrêmes.

Nous passons des années à nous préparer pour le monde du travail: pré-maternelle, maternelle, primaire, secondaire, cégep, université... Nous subissons des cours d'histoire, d'arts plastiques, de physique, de géographie, de français, de mathématiques et de chimie, pour faire de nous des adultes aptes à travailler. L'avenir nous stresse; tant de choix de carrière s'offrent à nous. Puis, après certains détours, nous sommes lancés dans le monde du travail, et la vraie vie commence.

Et là, nous mettons enfin en pratique nos leçons de mathématiques; nous comptons les jours jusqu'au week-end, les semaines jusqu'aux prochaines vacances et les années jusqu'à la retraite. La fête des Patriotes et la fête du Canada deviennent des journées non juridiques que nous attendons avec impatience. Comble du bonheur, si nous faisons des enfants, nous avons droit à un congé parental et une semaine de relâche au mois de mars. Parfois, dans des moments de découragement, nous nous rendons au centre de validation le plus près et nous achetons un billet de loterie, afin de parvenir d'une manière rapide et détournée au paradis perdu.

Retournons à Alain, qui croit que le plus grand plaisir humain est dans un travail difficile, qui nous permet, une fois la tâche accomplie, de goûter à un moment de détente bien méritée. Il n'a pas tort. Adam et Ève ont peut-être mangé le fruit défendu parce qu'ils s'ennuyaient, n'ayant rien d'autre à faire dans leur jardin que de regarder les jours passer. Par le travail, nous pouvons ressentir la joie d'accomplir des choses utiles. Ce n'est pas tout. Nous travaillons jusqu'à ce que la journée se termine, parfois sans nous en rendre compte, et, des quelques heures de repos qui nous attendent, surgissent alors d'autres petits moments de joie, de paradis perdu. ■

Pierre-Luc Beauchesne

Publireportage

Réflexions sur un même thème :

L'emploi du point de vue d'un recruteur



M^{re} Dominique Tardif

Directrice - Bureau de Montréal
ZSA Recrutement Juridique

Rentrée judiciaire pour les uns, reprise des négociations et transactions à l'horizon pour les autres. Un peu comme le jour de l'An, la fin des vacances apporte toujours, avec le retour au boulot, son lot de résolutions. Encore cette année, vous êtes nombreux, à en croire vos appels et vos courriels, à avoir mûri votre réflexion et pris une importante décision.

Après des centaines de rencontres, je constate à quel point les interrogations et les questionnements qui vous préoccupent sont souvent les mêmes. Que vous en soyez à vos premières armes dans la profession ou au sommet de votre carrière, la très grande majorité d'entre vous vivez ce même conflit de loyauté, ces mêmes remises en question et tergiversations et, à des degrés divers, j'en conviens, ces mêmes moments d'anxiété dans le cadre de votre quête de l'emploi souhaité. Est-ce à croire qu'il s'agit d'un passage quasi obligé vers votre nouvel eldorado ? Peut-être.

Comment faire le grand saut sans soubresaut ? Une recette miracle ? Je n'en ai pas et doute fort qu'il y en ait une. Je peux par contre formuler quelques conseils simples aux questions récurrentes qui me sont posées chaque semaine. Je suis de celles qui croient que la précipitation et le sentiment d'urgence sont très souvent aux antipodes du gage de la décision sage. Prenez le temps de réfléchir et d'identifier les sources véritables de vos insatisfactions. Plus vous comprendrez, d'une part, ce qui vous pousse à vouloir quitter et, d'autre part, ce qui vous attire ailleurs, plus il sera facile de vous guider. Avoir une plus grande prévisibilité de son horaire de travail n'équivaut pas toujours à travailler un moins grand nombre d'heures. Il ne faut pas s'y méprendre. Quant au litige, serait-ce le fait de facturer 1600 heures à coups de 0.1 heure qui vous fait craindre, peut-être à tort, d'en facturer 1800 ?

Quant au curriculum vitae, je n'en dirai que quelques mots : s'il y a bien quelques règles à suivre quant au format, rappelez-vous que c'est le contenu, non le contenant, qui vous aidera à obtenir une entrevue... pour autant que les informations qui s'y trouvent soient pertinentes ! Vous gagnerez à laisser place à l'énumération de vos responsabilités comme avocat, en éliminant les références

à vos études secondaires et autres implications parascolaires (!).

Quant aux entrevues, n'oubliez pas que le temps de votre course au stage est révolu. Les employeurs s'attendent à des réponses faisant preuve de plus de maturité, de profondeur et même d'authenticité. Si vous êtes sous l'impression, en terminant une réponse, d'avoir laissé un élément de la question en suspens, alors vous avez sans doute raison. Expliquez-vous sans attendre afin que les remords ne vous assaillent pas une fois l'entrevue terminée. Rappelez-vous que, dans le doute, les employeurs s'abstiennent d'embaucher. Si vous êtes convaincu de votre intérêt, vous saurez mieux les en convaincre.

Ni sorcière ni voyante, je ne peux malheureusement prédire (et ce n'est pas faute de me faire poser la question !) après combien de temps vous trouverez l'emploi qui vous convient. Mais rappelez-vous : il n'en faut qu'un. Alors, soyez prêt quand il passera et, en attendant, informez-vous. ■



CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

445, boul. Saint-Laurent, bureau 450
Montréal (Québec) H2Y 2Y7

www.caij.qc.ca

Tél. : 514 866-2049
Tél. sans frais : 1 866 878-2049
Téléc. : 514 866-8852
Téléc. sans frais : 1 866 301-8852

Publireportage

Quand les droits des syndiqués s'opposent à ceux des citoyens

Dans un jugement récent¹, la Cour supérieure a accueilli la requête pour ordonnance de sursis de la sentence arbitrale ayant conclu que le règlement obligeant les propriétaires et les occupants riverains de l'arrondissement de Ville-Marie à nettoyer et à entretenir des lieux appartenant au domaine public portait atteinte au caractère exclusif des tâches relevant des cols bleus. Selon la Cour, il en va de l'intérêt public.

M^e Monique Desrosiers,
coordonnatrice Section droit du travail et administratif
SOQUIJ

Le syndicat des cols bleus soutient que la Ville contrevient à la convention collective en confiant à des bénévoles l'exécution de tâches qui sont habituellement exécutées par les employés de l'unité de négociation, soit des travaux de nettoyage et d'entretien de la chaussée et des trottoirs et ruelles qui sont du domaine public.

L'arbitre saisi du grief a conclu² que la convention prévoyant de manière stricte les situations d'exception permettant à l'employeur de confier à des tiers exclus de l'unité de négociation des travaux réservés aux cols bleus, la Ville cherche à faire indirectement ce que la convention collective lui interdit de faire directement. Selon lui, en vertu du règlement, des citoyens sont tenus d'accomplir, sans rémunération, certaines tâches qui relèvent de la classe

d'emploi de col bleu. Il a accueilli le grief et ordonné à la Ville de continuer de faire exécuter ces travaux par les cols bleus.

La Ville a déposé une requête en révision judiciaire de cette décision et a demandé la suspension de l'exécution de la sentence arbitrale. Elle invoque une apparence de droit suffisante et un préjudice irréparable puisque, afin de respecter la décision arbitrale et d'éviter de se placer en situation d'outrage au tribunal, elle doit modifier son règlement municipal pour prévoir la suspension temporaire de l'effet des articles en cause.

Quant à la prépondérance des inconvénients, la Ville invoque l'intérêt public — la population risquant d'être privée de mesures importantes —, qui doit se présumer à l'occasion d'une demande de sursis.

La Cour supérieure a accueilli la requête en suspension de l'exécution de la sentence arbitrale, considérant que la



**Société québécoise
d'information juridique**

**AVEC SOQUIJ,
COUVREZ 360°**

SOQUIJ vous donne une vue complète de l'information juridique québécoise, de la jurisprudence à la doctrine en passant par les plumitifs.

Pour mieux connaître nos services, visitez soquij.qc.ca ou communiquez avec nous au 514 842-8745, au 1 800 363-6718, sans frais, ou à info@soquij.qc.ca.

DES OUTILS ESSENTIELS POUR COUVRIR
TOUS LES ANGLES D'UN DOSSIER.



Société québécoise
d'information juridique

*Complice
de vos succès*

prépondérance des inconvénients jouait en faveur de la Ville. D'abord, la décision de l'arbitre est mandataire puisqu'elle contraint la Ville à faire exécuter les travaux de nettoyage par ses employés cols bleus. De plus, pour se conformer à cette décision, elle devrait amender son règlement afin d'éviter de se placer en situation d'outrage au tribunal. Or, le risque d'une accusation d'outrage au tribunal est réel, la décision arbitrale ayant été déposée au greffe de la Cour supérieure. D'autre part, en amendant son règlement, la Ville ne pourra plus bénéficier des mesures qu'elle prévoit en matière de propreté du domaine public et ne pourra délivrer de constats d'infractions. En outre, advenant un jugement favorable sur son recours en révision judiciaire, elle devra réamender son règlement pour remettre en vigueur les dispositions visées. La population de l'arrondissement et les personnes qui fréquenteront ce territoire auront donc été privées des mesures actuellement en vigueur qui s'inscrivent dans une vaste campagne de sensibilisation auprès des citoyens en réponse à des besoins importants. Ainsi, la Ville a

démontré qu'elle subira un préjudice irréparable qui n'est pas susceptible d'être compensé par des dommages-intérêts et qu'il en va de l'intérêt public. Par ailleurs, aucune preuve n'a été faite quant au congédiement d'employés cols bleus ou de réduction de leurs heures de travail à la suite de l'adoption du règlement.

On attend donc avec impatience le jugement de la Cour supérieure qui va trancher cette question importante, tant sur le plan juridique pour la qualité de vie des citoyens et touristes qui fréquentent ce magnifique secteur de la Ville de Montréal. ■

1 *Montréal (Ville de) c. Rousseau* (C.S., 2008-07-25), 2008 GCCS 3413, SOQUIJ AZ-50505800, D.T.E. 2008T-669.

2 *Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301 (SCFP) et Montréal (Ville de)*, [grief syndical]*, (T.A., 2008-06-05), SOQUIJ AZ-50500461, D.T.E. 2008T-622.

AVEC AZIMUT
DE SOQUIJ,
COUVREZ 360°

azimut.soquij.qc.ca



Par la diversité et la quantité, une source s'impose : AZIMUT, Documentation juridique. Utilisez la nouvelle Recherche Multibanques pour plonger dans les banques de résumés et de textes intégraux du service Juris.doc. En ayant accès à 42 juridictions et 64 domaines de droit, vous baignerez dans la jurisprudence nécessaire pour couvrir tous les angles d'un dossier.

UNE
ÉBLOUISSANTE
ABONDANCE

 Société québécoise
d'information juridique

Complice
de vos succès



CL JURIDIQUE
Une division de Commonwealth Legal Inc.

**LES EXPERTS
CANADIENS EN MATIÈRE
DE E-DISCOVERY**



Consultation | Extraction de métadonnées
Filtrage par mot-clé | Capture légale de données
Déduplication | Vérification en ligne sécuritaire
Restauration de bandes de sauvegarde

1-866-LAW-SCAN (529-7226)
www.cljuridique.com

L'AJBM en vrac

What you always wanted to know about the financing committee

Well, another year of activities is under way with the Young Bar Association of Montreal (YBAM), and I hope that all of our members have taken the opportunity of looking at the last edition of L'ExtraJudiciaire or gone to our website to browse through the myriad of events that our committee members have planned for the 2008-2009 year.

Katherine Gledhill, administratrice
responsable du Comité financement
berglaw4@videotron.ca

Since being elected to the position of Vice-President of Financing for the YBAM last May, several colleagues have asked me what I do and how the YBAM activities are funded. I thought that this might actually be something that our members in general would like to understand and that this would be a perfect opportunity to share this information.

As you may well know, the YBAM is a non-profit organization managed by a board of directors who are practicing attorneys and volunteer their time to the association. We also have a permanent staff of four people

who are referred to affectionately as "la permanence". The YBAM's activities are funded by the money it receives from the generosity of our sponsors, without which the dozens of activities that we plan for you and the community would not be possible.

For simplicity sake, we categorize the sponsors into three categories, being: main sponsors, event sponsors and corporate sponsors.

Main sponsors provide the YBAM with financial support which forms part of its annual budget and is used throughout the year to pay for, *inter alia*, the permanent staff salaries, the rent at the "Maison du Barreau", any overhead associated therewith, travel expenses of the executives of the YBAM who represent us at different



Congrès **AJBM**

PRINTemps **2009**
nouveau concept

UN DOSSIER - À - SUIVRE...

functions and a budget for the association's annual activities. These sponsors are the back bone of our association, without which there would be no annual budget to allow us to do all we do for the community and our members.

Event sponsors are approached to provide financial support for a particular event that might not otherwise take place because the YBAM's annual budget is limited. These sponsors are important because they provide the YBAM with the ability to offer its members with a wider variety of activities which its annual budget would not be able to accommodate.

Corporate sponsors are a newer type of sponsor that the YBAM is working to expand. These sponsors offer our members either discounts on their products and services or gifts that are raffled at our events. These sponsors are generous of their time and support of the YBAM and we are fortunate to count them amongst our partners.

Each year, many hours are spent developing the list of activities to be offered in order to provide you with a dynamic and extra-ordinary year of events. In order to support the YBAM committees and provide the funding necessary, the financing committee's job is to work to

maintain the relationships we have developed with our existing sponsors, build new contacts and develop contracts with potential main sponsors. We also assist the other YBAM committees in finding event and corporate sponsors.

Our main goal each year is to be better than the last, offer our members more activities than the last, and to offer the community at large better *pro bono* services than the last. As such, we invite all our members to join in this pursuit. More specifically, we ask for your feedback regarding events attended and suggestions regarding improving events for the future.

I would also ask you to take a moment to make suggestions regarding the type of sponsor you would like us to associate with. Also, if you should have any ideas or would know of a company that you feel would be a perfect main sponsor, please feel free to contact me. Your suggestions are always welcome!

I wish you all much success in your careers and a YBAM event-filled 2008 – 2009!

I hope to see you soon! ■

JurisClasseur Québec

L'encyclopédie JurisClasseur Québec : LA nouvelle source essentielle du savoir juridique québécois et canadien

Solutions de recherche

JurisClasseur Québec – Obligations et responsabilité civile Nouveau !

1 volume • feuilles mobiles • novembre 2008 • mises à jour facturées au moment de la publication • ISBN : 9780433460749

JurisClasseur Québec – Preuve et prescription Nouveau !

1 volume • feuilles mobiles • décembre 2008 • mises à jour facturées au moment de la publication • ISBN : 9780433460710

Commandez dès maintenant! Profitez de l'examen **gratuit de 30 jours!**

www.lexisnexis.ca/bookstore 1-800-668-6481

Mentionnez le code de réservation 3308 lorsque vous placez votre commande.

125 \$* + TPS • 20 volumes (ans) • feuilles mobiles
volumes facturés au moment de la publication • ISBN : 9780433460750

150 \$ + TPS** • 8 volumes • feuilles mobiles
volumes facturés au moment de la publication • ISBN : 9780433460064

200 \$ + TPS par volume si acheté séparément

* par volume, avec engagement à s'abonner à tous les volumes de l'encyclopédie (20 volumes ans.)

** par volume, avec engagement à s'abonner à tous les volumes de la Collection Droit civil

Il n'y a pas de autres droits sur après à modification sans préavis. Pour assurer les frais de livraison si vous jugez votre paiement au lieu de commander.

*Paiement par anticipation requis pour les nouveaux clients.

Solutions complètes pour la gestion de la pratique

Développement de la clientèle Solutions de recherche Gestion de la clientèle Services en matière des recours judiciaires

**Avocats - Agents de brevets
et de marque de commerce**

ligne directe: 514-879-1212
télécopieur: 514-954-1905

Borden Ladner Gervais S.R.L. SENCRL
1000, rue De La Cauchetière Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 5H4
www.blgcanada.com

**BORDEN
LADNER
GERVAIS**

Sébastien Richemont
Avocat
srichemont@woods.gc.ca
Directe: 514 982-5627

Woods s.e.m.c.r.l.
2000, av. McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
T 514 982-4545 F 514 284-2046
www.boutiquelittige.com

Woods

L'AJBM en vrac

La table est mise pour l'implication socio communautaire

Pour une 15^e année, l'AJBM appuie la Maison du Père, un organisme situé sur le boulevard René-Lévesque Est qui se voue au bien-être des hommes itinérants de la métropole. Cet automne, on vous propose deux opportunités d'appuyer cette organisation.

À table !

Montréal compte un certain nombre d'institutions sans but lucratif qui, au quotidien, font de notre métropole une ville meilleure, une ville plus juste. La Maison du Père fait partie de ces organisations montréalaises qui se vouent à aider les plus vulnérables d'entre nous. Cela fait presque 40 ans que celle-ci accueille chaque jour près de 150 hommes itinérants afin de leur offrir services d'hygiène, nourriture et



hébergement pour la nuit. Grâce au soutien de la population, elle peut désormais offrir des services d'accompagnement social et de traitement des dépendances, en plus d'opérer une résidence pour les aînés de la rue.

Le 28 octobre prochain aura lieu la 15^e édition du souper à la Maison du Père organisé par l'AJBM. Lors de cet événement, avocats et membres de la magistrature travailleront de concert afin de servir un repas à quelque 300 itinérants, lequel sera suivi d'un spectacle sachant divertir convives et serveurs invités.

Participer à cet événement est une riche expérience. Vous aurez l'occasion de rencontrer des gens de la rue dont le parcours de vie et les histoires insoupçonnées sauront vous faire réfléchir.

L'AJBM recueillera également vos dons pour la Maison du Père, et ce, jusqu'au 11 novembre. Un reçu pour fins fiscales vous sera envoyé.

Les personnes intéressées à être bénévole doivent communiquer avec Geneviève Gagnon au 514.954.3450 ou par courriel à l'adresse ggagnon@ajbm.qc.ca.

Les bénévoles sont attendus dès 17h00 au 555, boul. René-Lévesque Est.

La symphonie d'une bonne cause

Le 11 novembre prochain, l'AJBM organise une soirée-bénéfice unique à l'OSM. Le programme de la soirée prévoit d'abord un cocktail à 18h00, qui sera suivi, dès 20h00, d'un concert sous la direction du chef Franz-Paul Decker intitulé « Soirée viennoise » à la salle Wilfrid Pelletier de la Place des Arts. L'OSM, accompagné du soprano Ulrike Steinsky et du ténor Alois Haselbacher, interprétera valse, polkas, marches et autres airs d'opérette du compositeur autrichien Johann Strauss.

Monsieur Decker, alors qu'il était directeur musical de l'OSM, suscitait toujours l'engouement du public avec ses soirées viennoises. Il faut profiter de cette rare occasion afin de l'entendre à nouveau nous plonger dans cet univers digne des grands événements mondains du vieux continent. Il en coûte 80 \$ pour un billet au balcon et 100 \$ à la mezzanine, ce qui inclut un don (30 \$/50 \$) pour lequel un reçu pour fins fiscales vous sera envoyé. Bien entendu, tout autre don est également le bienvenu afin d'appuyer la Maison du Père.



ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Il s'agit d'une sortie idéale pour inviter votre conjoint(e). Réservez rapidement vos billets auprès de Geneviève Gagnon au 514.954.3450 ou par courriel à l'adresse ggagnon@ajbm.qc.ca. ■

L'AJBM en vrac

Entrevue avec le père Sylvio Michaud :

Directeur général associé de la Fondation de la Maison du Père

Le père Michaud est l'un des piliers de la Maison du Père. Rencontre avec un homme qui a décidé de se consacrer pleinement à l'aide aux sans-abri de la métropole.

Quand et comment la Maison du Père a-t-elle été créée ?

La Maison du Père a été fondée en 1969. Nous allons fêter notre 40^e anniversaire l'an prochain. Elle a été fondée par le cardinal Grégoire et l'abbé Guy Laforte, un prêtre plutôt marginal qui voulait d'abord aller aider les pauvres en Amérique latine. Le cardinal Grégoire lui a plutôt suggéré d'œuvrer ici, à Montréal, où la pauvreté faisait aussi souffrir. Il a relevé le défi. En 1975, la communauté des Trinitaires, dont je fais partie, a pris la relève.

Diriez-vous que le phénomène de l'itinérance à Montréal est stable, en progression ou en régression ?

Je pense qu'il est en progression. Quand je suis arrivé, en 1982, la moyenne d'âge de nos gars était de 58 ans. Aujourd'hui, elle est de 38 ans. Autrefois, on avait de « bons » alcooliques. Présentement, nos gars prennent des drogues dures, qu'ils mêlent avec de la boisson. Ces mélanges les détruisent, parfois de manière irrémédiable.

Est-ce que vous croyez qu'on peut vraiment faire le choix de la rue ?

Je pense que ça commence par des situations difficiles, des épreuves. Le déclencheur, c'est la femme qui quitte, la famille qui rejette, le travail perdu. À un moment donné, certains finissent par se dire : « Je ne suis plus capable de vivre comme les autres et je veux être libre ». Alors, cela finit par prendre l'apparence d'une sorte de choix de vie, un désir de liberté, voire un rejet des attentes de la société. Pourtant, c'est une vie très difficile, l'itinérance.

Quel genre de contribution la communauté juridique peut-elle offrir à la Maison du Père ou aux autres organismes sans but lucratif au Québec ?

Le plus important, c'est de parler aux itinérants, de leur souhaiter une bonne journée, de leur montrer qu'ils existent encore. Ils peuvent ensuite s'inspirer de vous, de votre réussite, de l'influence que vous avez dans la société. Bien entendu, vos compétences professionnelles peuvent aussi être directement mises au service des nombreux organismes sans but lucratif œuvrant dans la métropole. Votre contribution est essentielle.

Que pouvons-nous prévoir pour les 25 prochaines années de la Maison du Père ?

Il faudra continuer à développer, chez les itinérants, la richesse et les valeurs qu'ils ont en eux. Il ne s'agit pas de les dorloter, mais plutôt de leur donner une chance de se prendre en main. Normalement, je devrais dire qu'on pourra mettre la clé dans la porte un jour, parce que le phénomène de l'itinérance aura disparu et qu'ils n'auront plus besoin de nous. Je

n'y crois pas. On va continuer à œuvrer pour faire de nos gars des hommes qui veulent se prendre en main. On a besoin de votre aide pour y arriver. ■



Père Sylvio Michaud



Spiegel Sohmer Inc.

5, Place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal, Québec H3B 2G2
Tél. : (514) 875-2100 Fax : (514) 875-8237 www.spiegelsohmer.com

L'AJBM y était

Le Prix Paris-Montréal et les festivités de la rentrée à l'AJBM



Jean-Nicolas Mailhot, journaliste
jnmailhot@gmail.com

Pour une vaste majorité de la population, la rentrée automnale constitue une époque charnière de l'année. Pour le juriste, après le calme relatif que l'on associe aux vacances judiciaires, la rentrée des tribunaux peut sembler un événement chargé d'une atmosphère tumultueuse, où l'on doit reprendre du collier dans ces affaires suspendues et qui se bousculent aux portes du cabinet.

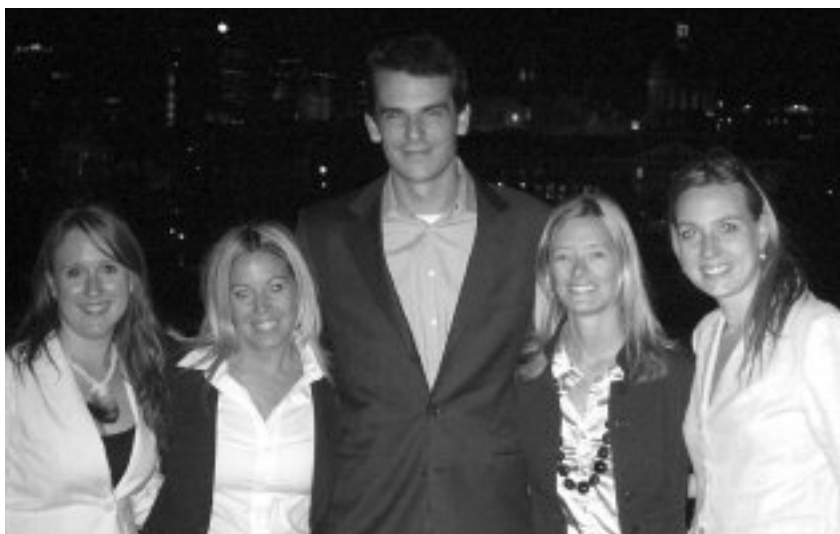
Devant cette réalité, il serait navrant de ne pas donner le coup d'envoi d'une manière adaptée aux circonstances. Fort heureusement, l'Association du Jeune Barreau de Montréal n'était pas en reste, n'hésitant pas à donner une dimension internationale aux festivités.

En effet, les représentants des associations des jeunes barreaux issus de la francophonie se sont joints à leurs homologues de Québec et Montréal à l'occasion du Prix Paris-Montréal de la Francophonie 2008, répondant ainsi à l'invitation de M^e Philippe de Grandmont, responsable local de l'organisation de ce concours oratoire.

Se déroulant à l'édifice Ernest-Cormier de la Cour d'appel, les plaideurs ont avancé leurs arguments armés de rhétorique, de références historiques, d'humour voire même de séduction afin d'obtenir les grâces du jury présidé par l'honorable juge Pierre J. Dalfond de la Cour d'appel du Québec et composé du premier secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris, M^e Augustin d'Ollone, du président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, M^e Lucien Kalenga, du premier secrétaire du Jeune Barreau de l'Ordre des avocats de Genève, M^e Grégoire Mangeat, et du vice-président du Jeune Barreau Vaudois, M^e Laurent Schuler. À ces noms s'ajoutent nos représentants locaux, M^e Stephen G. Schenke et M^e Philippe-André Tessier, respectivement bâtonnier du Barreau de Montréal et président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.



M^e Philippe-André Tessier, l'honorable Pierre J. Dalfond et M^e Philippe de Grandmont.



M. Marie-Christine Demers, Melanie Chartrand, Antoine Aylwin, Dominique Tardif et Nicolette Kost-de Sèvres.

Les sujets étaient variés et les plaideurs disposaient de latitude dans la manière de développer leur propos. Cet exercice de verve a donné lieu à des discours inusités, arrachant à la foule venue assister à l'événement de nombreux rires et sourires, détonnant certainement des audiences usuellement tenues à l'intérieur de la salle Louis-H.-Lafontaine. Votre humble sous-signé ose même affirmer qu'il s'est tenu des propos qui auraient fait ciller les plus adeptes du décorum, particulièrement lors de la présentation à laquelle avait droit chacun des candidats avant sa performance, des présentations au ton délibérément léger qui donnaient à l'événement une touche de cordialité qui semble avoir plu aux gens ainsi réunis.

Le candidat issu du Jeune Barreau de Montréal, M^e Jean-Pierre Michaud, a livré une solide performance, mais ses compétiteurs venus de l'Europe avaient manifestement fait leurs devoirs concernant la belle province, multipliant les clins d'œil aux particularismes québécois, des accommodements raisonnables aux cigarettes issues des réserves indiennes, afin de s'attirer les faveurs du jury après tout composé de trois membres issus du Québec.

C'est plus tard dans la soirée que les noms des gagnants furent dévoilés, au cours de la Réception de la Rentrée de l'AJBM tenue aux Terrasses Bonsecours. Cette soirée, qui s'est déroulée avec les faveurs de Dame Nature, a permis aux convives, votre soussigné inclus, de renouer après l'été avec les gens dont les rapports sont parfois interrompus par des horaires irréconciliables. Les moins fervents de ce genre d'activités devraient même considérer assister à la prochaine édition, afin de se faire juge eux-mêmes.



Les gagnants du concours : M^{es} Raphaëlle Leleu Canal, Florian Ducommun et Marie Rousseau

Quant au Prix Paris-Montréal de la Francophonie 2008, les honneurs ont été partagés entre M^e Marie Rousseau de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, M^{es} Raphaëlle Leleu Canal du Jeune Barreau de Grasse, qui nous a fait l'honneur d'un discours joliment ponctué de rimes, et M^e Florian Ducommun du Jeune Barreau Vaudois, gagnant du premier prix. Soulignons par ailleurs la performance de M^e Claire Verneil du Jeune Barreau sans frontières, qui a offert une prestation empreinte de conviction.

Les festivités de la rentrée étant maintenant terminées, nous pouvons dorénavant et résolument se tourner vers l'automne et l'ExtraJudiciaire, votre journal, vous offre ses meilleurs vœux de succès. ■



Technolawyer est une entreprise réputée pour ses ressources sur les technologies juridiques et la gestion de la pratique des avocats. À la suite d'une entente signée avec TechnoLawyer, les membres de l'AJBM peuvent maintenant consulter les milliers d'articles, les résultats de tests sur différents produits et les manuels pratiques contenus dans les archives de TechnoLawyer, et ce, tout à fait gratuitement (valeur de 75 \$). Inscrivez-vous à l'adresse suivante : www.technolawyer.com/yba.asp.



La soirée aux Terrasses Bonsecours a été rendue possible grâce à la généreuse participation de Robinson Sheppard Shapiro.

Rencontre

Pour une nouvelle perspective du patronat



Marie-Pierre Bédard, journaliste
mpbedard@donatimaisonneuve.ca

Lorsque notre rédacteur en chef m'a proposé de rencontrer Michel Kelly-Gagnon, président du Conseil du patronat du Québec, je me suis empressée d'accepter afin d'en apprendre davantage sur cette association, mais aussi sur l'homme qui défend fièrement les intérêts des employeurs au Québec. Portrait d'une personne passionnée et convaincue...

Tout d'abord, comment passe-t-on du droit à la présidence du Conseil du patronat du Québec (CPQ) ?

Par une passion pour les politiques publiques. Au-delà du droit et de ma formation dans ce domaine, j'avais un intérêt pour la politique, pas au sens partisan du terme, mais vraiment pour ce que font les gouvernements, la philosophie politique et les grandes idées derrière les politiques elles-mêmes.

Pour ceux qui connaîtraient moins le CPQ, quelle est la mission de cet organisme ?

Il s'agit d'une confédération patronale qui a pour mandat de défendre et de représenter les intérêts des employeurs au Québec. On essaie de dresser les intérêts communs, indépendamment des secteurs, dans la mesure de nos ressources. Petit commentaire éditorial : le CPQ a un budget annuel de 1,8 million, en comparaison avec les trois principales centrales syndicales qui ont 751 millions de budget. C'est donc David contre Goliath, mais à l'inverse de ce que pense en général le public. Nous avons une structure hybride qui regroupe à la fois des membres corporatifs et des membres associatifs qui sont des associations patronales sectorielles. Nous représentons

finalement les employeurs de plus de 50 % de la main-d'œuvre au Québec.

En sondant un peu les gens autour de moi, j'ai découvert qu'il n'y avait pas beaucoup de publicité autour du CPQ. Est-ce dû aux moyens financiers limités et en raison de la petitesse de la permanence, ou est-ce plutôt un choix stratégique du CPQ ?

Dans les relations gouvernementales — ce qu'on appelle en bon français le lobbying — ce n'est pas toujours judicieux de prendre publiquement position. Malgré cette considération, nous avons la volonté d'être plus présents, notamment dans les médias électroniques. Nous privilégions les relations gouvernementales plus discrètes, mais il y a place à augmenter notre rayonnement.

Vous avez une très belle devise qui fera sourire les juristes : « Pour avoir l'assurance d'être entendu et défendu ! ». Que répondez-vous aux personnes qui disent que les grandes entreprises ont déjà les moyens de faire valoir leurs droits et leurs positions et n'ont pas réellement besoin du CPQ ?

Je vais vous donner un exemple : un des membres du CPQ

Miller Thomson Pouliot est fier d'être le partenaire de l'AJBM afin de célébrer le succès et l'excellence de nos jeunes leaders.

**MILLER
THOMSON
POULIOT** SENCRL
Avocats, agents de brevets et de marques de commerce

MONTREAL TORONTO VANCOUVER CALGARY EDMONTON LONDON KITCHENER-WATERLOO GUELPH MARKHAM

est Power Corporation du Canada. Bien évidemment, les dirigeants de cette entreprise ont fort probablement un accès direct au premier ministre qui est, sans aucun doute, plus solide que le nôtre. Mais ceci étant dit, pourquoi paye-t-elle tout de même ses cotisations ? Parce que même un président d'entreprise, aussi puissant soit-il, n'a pas intérêt à prendre position publiquement sur certains sujets. Ainsi, les grandes entreprises sont en mesure de défendre leurs intérêts corporatifs au sens strict. Mais quand vient le temps de se positionner sur des sujets délicats mais importants pour les employeurs comme la Loi sur l'équité salariale, les grandes entreprises ont besoin d'un représentant qui sera à la fois celui de tout le monde et de personne.

Quels sont les enjeux auxquels font présentement face les entreprises ?

Bien évidemment, nous regardons toujours les enjeux à travers le prisme des politiques gouvernementales. De ce point de vue, les entreprises font face à des questions de disponibilité et de qualité de la main-d'œuvre. Tout ce qui concerne l'immigration est au centre des préoccupations, car nous devons nous assurer d'avoir de la main-d'œuvre. Les questions de reconnaissance des compétences deviennent aussi primordiales, car il y a moyen de mettre en place des mécanismes qui vont permettre que le gouvernement reconnaisse, sanctionne et officialise les connaissances et habiletés détenues par certaines personnes qui n'ont pas nécessairement un diplôme formel assez élevé. Cela entraîne aussi des politiques sur les naissances et sur l'âge de la retraite. Également, la fiscalité des entreprises et le contrôle des dépenses des gouvernements font partie des interrogations soulevées par nos membres.

Que pensez-vous de cette mentalité émergente chez les jeunes qui entrent dans le marché du travail, que nous pourrions qualifier de manque de loyauté ou de fidélité envers l'employeur ?

Il y a un besoin de rétention et de continuité dans une entreprise, mais ça doit venir des deux côtés. Les jeunes sont peut-être à blâmer, mais certaines entreprises n'ont pas nécessairement toujours suscité les conditions pour favoriser cette loyauté. Il faut aussi être réaliste; dans certains domaines, je pense par exemple aux nouvelles technologies, où il est presque mal vu de demeurer au même endroit trop longtemps, où cette stabilité sera associée à un manque de dynamisme. Mais par ailleurs, il y a toujours une certaine récompense pour ceux qui réussissent à manifester une certaine loyauté parce qu'en changeant toujours d'employeur, je ne suis pas certain que ces personnes auront une meilleure progression de carrière.



M^e Michel Kelly-Gagnon

En temps d'élections, quel est le rôle du CPQ et quelle est son implication ?

Nous avons fait une sortie publique puisqu'il est dans la tradition du CPQ de poser des questions aux partis politiques. Nous nous sommes limités à cinq questions pour lesquelles nous attendons des réponses claires et précises. Par la suite, nous agirons comme courroie de transmission entre ces réponses et nos membres, ce qui nous permettra finalement de prendre position. Cette prise de position ne favorisera pas un parti plutôt qu'un autre, mais nous permettra de commenter ce avec quoi nous sommes en accord ou pas. Nous verrons donc si la question du contrôle des dépenses des gouvernements, ce qui arrive comme première préoccupation chez nos membres, interpelle les partis avec les milliards de promesses qui pleuvent en ce moment... ■

MCMILLAN BINCH MENDELSON

Avocats | Barristers & Solicitors
Montréal | Toronto

1000 Sherbrooke D. | W., #2700, Montréal, Québec, Canada H3A 3G4
 TEL : 514.987.5000 | www.mcmbm.com | Fax : 514.987.1213

Sous la loupe

Vous avez dit droit syndical ?



Marjorie Houle, journaliste
benoit_marjorie@yahoo.ca

Il serait inconcevable dans le cadre d'une parution de l'ExtraJudiciaire sur le monde du travail de passer sous silence le sujet du syndicalisme québécois. Qui dit syndicalisme, dit également droit syndical, sous-section du droit du travail, relevant lui-même du droit administratif. Or, le droit du travail et, par le fait même, le droit syndical, sont parfois méconnus des praticiens qui exercent dans d'autres domaines du droit.

Pourtant, le travail fait partie intégrante de l'activité humaine et nous sommes tous concernés, que ce soit à titre d'employeur ou d'employé. Le travail est d'ailleurs élevé au rang de droit fondamental reconnu par la Charte universelle des droits de l'Homme que constituent la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Le droit d'association est également considéré comme un droit humain par ces mêmes instruments juridiques internationaux.

En quoi consiste la pratique du droit syndical ? Un avocat peut-il faire carrière dans ce domaine de pratique ? Quels sont les enjeux et défis auxquels doivent faire face les organisations syndicales et, par ricochet, les praticiens du droit syndical ? Le présent article rend compte d'une entrevue réalisée avec M^{re} Marilynne Duquette, membre de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, et a pour objectif principal de démystifier le droit syndical, en apportant quelques éléments de réponse à ces questions.

Exercice de la profession d'avocat en droit syndical

C'est dans les locaux du cabinet d'avocats Pepin et Roy, situés au dernier étage d'un des édifices de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), que M^{re} Marilynne Duquette a bien voulu me recevoir pour discuter de sa pratique et de son expérience en droit du travail. À peine quelques mots échangés, elle s'empresse de préciser qu'elle exerce certes en droit du travail, mais plus précisément en droit syndical. Rectification faite et une tasse de café à la main, nous pouvons commencer l'entrevue.

Le sourire aux lèvres et les yeux pétillants, M^{re} Duquette me raconte que sa passion pour le droit syndical est née d'une

expérience très concrète en tant que militante syndicale. En effet, dans le cadre de l'emploi qu'elle a occupé pendant ses études collégiales et universitaires, elle s'est intéressée à ses conditions de travail, ce qui l'a incitée à s'impliquer dans le syndicat présent dans son lieu de travail. De cette expérience militante est né un intérêt certain pour le



M^{re} Marilynne Duquette

syndicalisme et M^{re} Duquette, dans le cadre de son baccalauréat en droit, a opté pour plusieurs cours ayant trait aux rapports individuels ainsi qu'aux rapports collectifs de travail. À la fin de ses études, ayant pour bagages son expérience sur le terrain de militante syndicale, son baccalauréat en droit, ainsi que sa formation professionnelle de l'École du Barreau, M^{re} Duquette a décidé de faire son stage en droit du travail, ce qui confirma son intérêt pour la pratique en droit syndical. Aujourd'hui, elle considère avoir l'opportunité de faire évoluer le droit tout en militant pour

une plus grande reconnaissance et un plus grand respect des droits des travailleurs.

Interrogée sur sa pratique au sein du service juridique de la CSN, M^e Duquette m'explique qu'il s'agit principalement d'un poste d'avocat plaideur puisque la majorité des avocats qui y travaillent sont appelés à faire de la représentation devant différentes instances, notamment les tribunaux d'arbitrage, qui ont le pouvoir de trancher les griefs qui opposent employeurs et syndicats. M^e Duquette ajoute qu'elle et ses collègues sont également appelés à représenter des syndicats et des salariés devant la Commission des relations du travail, la Commission des lésions professionnelles, la Commission de l'accès à l'information, la Commission de l'assurance-emploi du Canada, la Cour canadienne de l'impôt, le Conseil canadien des relations industrielles, la Cour supérieure, la Cour d'appel et la Cour suprême.

Enjeux et défis du syndicalisme québécois

Le mouvement syndical québécois est particulier, en ce sens qu'il présente un tableau hétérogène de syndicats indépendants, centrales et fédérations syndicales. Il importe d'ailleurs de mentionner qu'en 2007, 39,7 % des travailleurs québécois étaient syndiqués, alors que c'est en

Alberta où l'on trouvait le taux de syndicalisation le plus bas, soit 23,8 %. Au niveau national, nous avons assisté, entre 1997 et 2007, à une diminution considérable du taux de syndicalisation, passant de 33,7 % à 31,5 %, et ce, malgré le fait qu'en 2007, le taux d'emploi au Canada était de 63,5 %.¹

Plusieurs facteurs peuvent en partie expliquer la chute du nombre de travailleurs syndiqués ou couverts par une convention collective au Québec et au Canada en général. Questionnée à ce sujet, M^e Duquette cite notamment le recours à la sous-traitance, la mondialisation des biens et des services, le démantèlement et la délocalisation des entreprises, la privatisation des services publics, autant d'éléments qui menacent d'effriter l'action syndicale.

L'entrevue terminée, M^e Duquette reprend le travail, convaincue que l'union fait la force et que l'action syndicale est nécessaire pour lutter contre les injustices et les conditions de travail inacceptables. ■

¹ Ressources humaines et développement social Canada.
<http://www.rhdsc.gc.ca/>

La force de votre groupe. L'avantage d'un meilleur prix.



Que ce soit pour assurer votre voiture ou votre résidence, l'Association du Jeune Barreau de Montréal vous a négocié des **rabais de groupe** et des **avantages exclusifs** auprès de La Personnelle, premier assureur de groupe auto et habitation au Québec.

Appelez. Comparez. Économisez.

1 888 GROUPES
(1 888 476-8737)

www.lapersonnelle.com/ajbm



À GAGNER :
deux prix de
25 000\$
pour réaliser vos
projets personnels!

Pour participer,
demandez simplement
une soumission
à La Personnelle!

Aucun achat requis.
Détails disponibles au
www.lapersonnelle.com/25000


ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

 **laPersonnelle**
Assurance de groupe auto, habitation et entreprise

Rencontre

L'avenir est aux jeunes... branchés



Marie-Josée Tremblay, journaliste
mjtremblayavocate@yahoo.ca

M^e Daniel Poulin, directeur de LexUM et titulaire de la chaire de recherche du même nom, s'intéresse particulièrement à l'informatisation des processus juridiques. Son équipe et lui ont mis sur pied CanLII, la banque de données juridiques accessible à tous les avocats du pays, quel que soit le budget de leurs clients. J'ai demandé à M^e Poulin comment, selon lui, la technologie avait révolutionné la profession. Voici quelques-unes de ses réflexions...

Comment, à votre avis, les nouvelles technologies influencent-elles notre profession au quotidien ?

Ce qui me fascine, c'est la façon dont les bureaux se doivent de fonctionner aujourd'hui. Chaque avocat doit traiter une quantité phénoménale d'informations et les systèmes d'informations juridiques doivent être adaptés à cette nouvelle réalité. Les méthodes que nous utilisions au début de ma pratique sont complètement dépassées, à un point tel qu'il est totalement insensé de simplement essayer de les appliquer à la réalité de notre pratique en 2008. Il est fondamental que les avocats prennent le temps de se familiariser avec les nouvelles technologies qui sont mises à leur disposition. La curiosité est plus que jamais une qualité indispensable au jeune avocat qui désire réussir. Pensons, par exemple, à nos aînés, qui ont dû s'adapter à l'utilisation du dictaphone, une technique très difficile à maîtriser : on peut s'imaginer à quel point il doit être ardu de dicter dans une petite machine tout un mémoire d'appel. Nous avons la chance de vivre dans une époque qui nous propose une multitude de logiciels pour améliorer l'accessibilité et l'efficacité de nos services. Il est de notre responsabilité de s'y intéresser et de ne pas se limiter à ne posséder que le doigté sur nos claviers.

La formation des avocats est-elle adaptée à la pratique contemporaine ?

Les normes de références juridiques qui sont enseignées, autant dans les facultés de droit qu'au Barreau, sont dépassées. Qu'on pense simplement aux guides utilisés dans les cours de développement des habiletés du juriste : ils nous enseignent à souligner les textes des ouvrages cités alors que les outils de traitement de texte traitent plutôt le soulignement comme un hyperlien. C'est totalement contre-productif !

Je crois fermement que les avocats qui obtiennent aujourd'hui leur baccalauréat devraient détenir un minimum de connaissances en bureautique. Il est évident que leur efficacité sur le marché du travail en serait décuplée. Les universités ont définitivement un rôle à jouer pour que ces changements soient effectifs. Il est grand temps qu'elles cessent de consacrer la majeure partie de la formation des habiletés à établir l'état de la législation à l'aide des outils papiers. Malheureusement, ce manque de formation a des impacts importants sur notre efficacité. On se bat tous aujourd'hui à développer des techniques de traitement de la quantité incroyable d'informations qui nous sont acheminées chaque jour, alors qu'il existe des façons de

LA RELÈVE
A LE DROIT
D'EN AVOIR
PLUS !

VOTRE PATRON
VOUS MET DE
LA PRESSION ?

POUR VOUS,
ON EN EXTRAIT
LE MAXIMUM.

MÊME BIEN
PRESSÉ, ÇA
VAUT LA PEINE
D'ESSAYER.

www.plusdejus.com

faire éprouvées qui nous permettraient à tous de gagner du temps et de retrouver rapidement toutes nos données. Le Barreau doit aussi faire sa part. La formation professionnelle ainsi que la formation continue doivent nous donner l'occasion de demeurer à la fine pointe de l'évolution technologique. Sans système de traitement de toutes nos pièces jointes, courriels, amendements législatifs et évolution jurisprudentielle, on peut très rapidement perdre le fil.

Pour moi, l'image du succès s'harmonise plutôt avec les gens qui utilisent adéquatement les outils de leur temps. La perspective des avocats - surtout les jeunes - doit changer. Ils doivent forcer le milieu à intégrer les nouvelles technologies. Ultiment, tout le système juridique sera plus rentable et plus efficient, ce qui aura des impacts sur l'accessibilité à la justice. L'industrie juridique et la société en seront gagnantes.

Votre projet, CanLII, est aujourd'hui un outil indispensable dans la pratique de la majorité des avocats québécois. Quelles sont les améliorations au système qu'on verra apparaître d'ici peu ?

CanLII est un projet en constante évolution. Nous avons une douzaine d'informaticiens, une douzaine d'avocats et une vingtaine d'étudiants qui sont formés pour identifier les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies. Nous testons régulièrement nos interfaces et nous menons des sondages réguliers auprès des utilisateurs. Notre but est d'améliorer constamment la qualité de notre service.



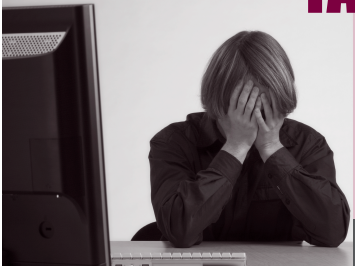
M^e Daniel Poulin

Nous travaillons constamment à la rigueur des liens de suivis législatifs ou jurisprudentiels. L'amélioration constante de notre offre de services stimule par la même occasion la recherche auprès de la concurrence, ce qui ultimement profite à l'utilisateur.

Une grande réforme est à prévoir dans l'accès à la législation mais surtout dans l'accès à son historique. Présentement, nous fonctionnons de la façon suivante : chacune des nouvelles versions d'un texte de loi est téléchargée, puis mise à la disposition du public avec comme seule référence la date de ce téléchargement. Les changements ne sont pas clairement identifiés et toutes les recherches nécessitent un travail long et ardu.

Nous allons ajouter énormément d'informations. Nous avons déjà compilé toutes les dates d'entrée en vigueur pour toutes les versions des textes de lois disponibles et nous sommes présentement à éliminer les versions identiques. Les dates du téléchargement seront rem-

placées par les dates d'entrée en vigueur de la législation. Ce service est fréquemment utilisé et notre grand ménage donnera un accès à un plus grand nombre d'informations, accessibles à un plus grand nombre de personnes. Les avocats canadiens ont la chance d'avoir accès à une mine d'informations par le biais de CanLII. Afin que nous puissions poursuivre nos projets, espérons que le financement se maintiendra. ■



Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leur conjoint(e) et aux stagiaires et étudiant(e)s de l'École du Barreau

Dépression
TA CAUSE N'EST PAS PERDUE.
Stress

PAMBA

Le PAMBA vous offre un accès gratuit à des services de psychothérapie et à des groupes d'entraide.

Montréal
286-0831

Extérieur
1 800 74PAMBA

Documentation disponible :
www.barreau.qc.ca/organisme/pamba

Toxicomanie

Dans la plus stricte confidentialité.

Sous la loupe

Ils sont fous ces travailleurs !



Charlotte Larose, journaliste
charlotte.larose@blakes.com

Dans nos sociétés modernes - du moins en Occident -, la science nous a permis d'accroître de façon significative notre santé physique. L'espérance de vie est en croissance. Nous arrivons à traiter des maladies autrefois incurables et avons développé de nombreux vaccins contre des virus mortels. Cependant, on ne peut en dire autant de notre santé mentale. Les troubles mentaux seraient-ils la grande plaie de notre époque ?

L'expression « santé mentale » englobe plusieurs dimensions, lesquelles varient d'une culture à l'autre. Au premier plan, il s'agit évidemment de l'absence de maladie mentale. Or, ne pas être bipolaire ou schizophrénique ne garantit malheureusement pas la santé mentale d'un individu. Parmi les nombreux aspects des troubles mentaux, le stress au travail représente une source d'insanité potentielle particulièrement importante.

Selon le Conseil canadien de la sécurité, les réclamations touchant la santé mentale forment la catégorie dont les coûts augmentent le plus rapidement et comptent actuellement pour le tiers des demandes enregistrées par les principaux assureurs et employeurs au Canada. Les problèmes de santé mentale représentent d'ailleurs la principale cause de réclamations chez les trois quarts des employeurs canadiens.

Une enquête publiée en 2003 par Statistique Canada révèle que, depuis le milieu des années 1990, le tiers des travailleurs canadiens a déclaré le trop grand nombre

d'exigences ou d'heures comme principale source de stress en milieu de travail. Par contre, l'inquiétude face à la sécurité d'emploi aurait diminué. Ces chiffres s'expliquent notamment par l'économie canadienne qui, sortant de la



récession des années 1980, était alors en période d'expansion. Ainsi, la surcharge et le manque de travail dominent le palmarès canadien des sources de stress occupationnel.

Afin de cerner ce problème grandissant, la Chaire en

NOUS PRENONS LE RELAIS

POUR VOUS

RECHERCHES DE NOMS
ET DE MARQUES
DE COMMERCE

FOURNITURES
JURIDIQUES

DROIT DES
SOCIÉTÉS/COMPAGNIES

651, rue Notre-Dame O.
3^e étage
Montréal (Québec)
H3C 1J1

514.393.9900
1.800.668.0668
www.marquedor.com

marque d'or

gestion de la santé et de la sécurité du travail (la CGSST) de l'Université Laval, créée en 2000, s'est notamment penchée sur la question de la santé psychologique au travail. La CGSST définit le stress comme un « déséquilibre entre les demandes de l'environnement et les ressources d'un individu » et explique que les individus font d'abord une évaluation primaire de la situation ou de la demande à laquelle ils sont confrontés, laquelle peut être perçue comme un défi ou une menace. Ensuite, une évaluation dite secondaire est effectuée afin de déterminer quelles sont les ressources disponibles pour répondre à la demande. Le stress occupationnel implique donc que les demandes liées au travail excèdent les capacités de l'employé à s'adapter à ces demandes. Les effets du stress peuvent donc être positifs et procurer la motivation, l'énergie et la créativité nécessaires à accomplir une tâche si l'individu considère qu'il possède les capacités et les ressources requises pour y arriver. Les effets du stress sont toutefois négatifs lorsqu'il y a discordance entre les ressources de l'individu et la demande.

On réfère généralement à ces situations par le vocable « bon » et « mauvais » stress, la nuance entre les deux variant d'une personne à l'autre. Si nous nous sommes tous déjà retrouvés dans l'une et l'autre de ces situations, sommes-nous vraiment conscients des conséquences possibles du stress occupationnel ?

Le stress occupationnel peut engendrer plusieurs symptômes d'ordre physique comme les problèmes de peau, les migraines et les problèmes de sommeil, d'ordre psychologique comme la dépression et l'anxiété, ou encore d'ordre comportemental comme l'abus d'alcool ou de drogues, les troubles alimentaires et l'absentéisme. Des problèmes de santé psychologique sérieux comme l'épuisement professionnel, communément appelé « burnout », sont par ailleurs rencontrés de plus en plus souvent dans les milieux de travail.

D'autre part, les conséquences financières pour les organisations sont non négligeables car en plus des coûts directs, elles doivent assumer des coûts indirects comme

le salaire et la formation des remplaçants, la détérioration du climat de travail et la baisse de productivité.

S'il est vrai que des facteurs prédisposent certaines personnes aux problèmes de santé psychologique, il demeure que les facteurs liés à l'organisation y jouent un rôle important. La CGSST indique que les demandes relatives aux tâches et aux rôles dans une organisation (surcharge, sous-charge, ambiguïté des rôles, etc.) seraient les sources les plus fréquemment rapportées comme étant responsables des problèmes de santé psychologique au travail. Comme nous passons plus du tiers de notre vie au travail et que les critères de performance ne cessent de s'accroître, il est imprudent de sous-estimer les risques de développement d'un trouble psychologique.

Pour réduire les facteurs de risques organisationnels sur les individus, la CGSST propose différentes stratégies de prévention, dont la tenue régulière de réunions d'équipe, l'évaluation du personnel et les horaires de travail flexibles. Dans un deuxième temps, les organisations sont encouragées à fournir de l'information sur la santé psychologique au travail et à aider leurs employés à développer des stratégies individuelles d'adaptation pour mieux gérer leur stress par des activités de sensibilisation et des programmes de développement des habiletés. Finalement, afin de traiter, de réhabiliter et de réintégrer les individus qui souffrent ou ont souffert de problèmes de santé mentale occupationnelle, divers programmes d'aide aux employés (incluant l'accès à des services professionnels) peuvent être mis en place par les organisations.

Outre les ressources offertes par les employeurs, le meilleur outil de prévention contre les troubles psychologiques occupationnels demeure le maintien d'un équilibre de vie.

En vous rendant sur le site de Desjardins Sécurité Financière, vous pourrez compléter un court test, élaboré avec la collaboration de l'Association canadienne pour la santé mentale, visant à évaluer votre niveau d'équilibre travail-vie personnelle et offrant divers conseils pour y arriver. ■

COURTIER EXCLUSIF DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

ASSURANCE-GROUPE

- Assurance vie
- Assurance décès ou mutilation accidentel
- Assurance soins médicaux
 - * Hospitalisation, médicaments
 - * Paramédicaux
 - * Assurance voyage
- Assurance soins dentaires
 - * Soins de base et prévention
 - * Endodontie
 - * Parodontie
- Assurance invalidité
- Assurance des frais généraux

ASSURANCE INDIVIDUELLE

- Assurance vie
 - Temporaire 10, 20, 100 ans
- Assurance invalidité
- Assurance vie universelle
- Assurance contre les maladies graves

La réponse à tous vos besoins
d'assurance de personnes

N'hésitez pas à communiquer avec nous.

1255, rue University, Bureau 217
Montréal (Québec) H3B 3B2
Téléphone: 514.871.1181
Sans frais: 1.877.371.1181
Télécopieur: 514.871.4943
Courriel: info@medicassurance.ca
www.medicassurance.ca

ii | **médicassurance**

Art de vivre

Lectures automnales



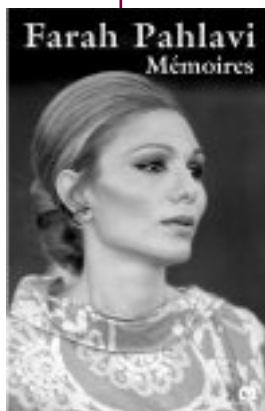
Sarah Munoz, journaliste
smunoz@mlavocats.com

Rentrée, campagne présidentielle, campagne électorale, temps plus frais... Ouf ! Comment dire non à une petite pause et à une belle escapade pour se changer les idées, pendant lesquelles il est permis de rester emmitoufflé sous les couvertures ? Rien de mieux qu'un bon livre ! C'est pourquoi je me permets de partager avec vous quelques-uns de mes récents coups de cœur côté lecture.

MÉMOIRES, DE FARAH PAHLAVI

Elle était jeune, belle, intelligente et cultivée. Qu'est-ce que le Shah d'Iran pouvait demander de plus ? Le 21 décembre 1959, il a épousé Farah Diba. Ces mémoires de « Sa Majesté l'Impératrice » sont, d'un point de vue historique, des plus intéressantes. De sa modeste vie d'étudiante à Paris au train de vie somptueusement décadent où se mêlent luxe et pouvoir, on y trouve tous les ingrédients du conte de fées. Viendront par la suite les années difficiles, la montée de l'islamisme, les manifestations, les émeutes, qui ne laisseront à la famille royale aucun autre choix que l'exil. On aurait pu, à mon avis, se passer de certains passages un peu trop à l'eau de rose, mais ce récit reste celui d'une femme courageuse au cœur d'un Iran ambitieux qui vaut certainement la peine d'être lu.

Farah Pahlavi, *Mémoires*, XO Éditions, Paris, 2003



BROOKLYN FOLLIES, DE PAUL AUSTER



Les premières lignes de cet autre épisode new-yorkais austérien sont délicieuses. En effet, c'est à ce moment que le narrateur, Nathan Glass, en rémission d'un cancer, se présente. On est tout de suite séduit par l'emploi d'un cynisme craquant, même d'une adorable méchanceté, parce qu'on ose dire tout haut ce qu'on pense tout bas. Du père qui n'aime pas sa fille - ou du moins qui l'énervé au plus haut point - au mari qui a trompé sa femme sans arrêt durant 33 années de mariage, monsieur Glass nous livre le tout sans remords et s'assume totalement. Idée de génie, il décide de faire un livre sur les pires humiliations qui peuvent arriver dans la vie d'un individu. Le tout a pour arrière-scène Brooklyn, vous l'aurez sans doute deviné, et présente des personnages secondaires intéressants, dont le neveu du narrateur, qui réconciliera un peu ce dernier avec la vie. Un roman attachant, où par moment on se tord littéralement de rire. Bref, un roman exquis, comme l'auteur a l'habitude de le faire.

Paul Auster, *Brooklyn Follies*, Éditions Actes Sud/Leméac, 2005

CHAOS CALME, DE SANDRO VERONESI



Les premiers événements sont pour ainsi dire assez choquants. Pietro, Italien dans la quarantaine, aperçoit deux femmes en train de se noyer. Avec son frère, il décide d'aller les sauver en prenant des risques insensés. Pendant ce temps, sa femme meurt accidentellement. S'ensuit une longue et intense introspection où le personnage principal va même jusqu'à décider d'attendre tous les jours sa fille devant l'école, dans sa voiture, du matin au soir. Dialogues imaginaires, rencontres loufoques, le tout dans un style intime et émouvant, parfois même teinté de suspense. Sandro Veronesi nous livre ici un roman original, étonnant, et on adore.

Sandro Veronesi, *Chaos calme*, Éditions Grasset, 2008

Art de vivre

Moments heureux



Juliette Lucas, journaliste
jlucas@droitcriminel.ca

Il suffit de peu de choses pour se divertir : de bons amis, de la musique, un verre. Par contre, quand le tout est accompagné d'une ambiance sympathique et d'un service irréprochable, toutes les conditions sont réunies pour passer un 5 à 7 qui nous fera vite oublier les tracas du bureau. Voici deux suggestions à découvrir ou à redécouvrir.

PULLMAN

Magnifique, le Pullman est une expérience pour tous nos sens. Les copropriétaires, Catherine Bélanger et Bruno Braën, ont opté pour un design urbain avec murs de béton et longs comptoirs de bois qui réchauffent l'atmosphère. Une mezzanine est ouverte depuis quelques mois et peut aisément accueillir les groupes ou créer une ambiance feutrée. Il est de plus impossible de manquer le lustre imposant, composé d'une multitude de verres.

Avant d'être un endroit où manger, le Pullman est un bar à vins. On peut commander parmi 250 choix de vins, dont une variété de 50 au verre. Très appréciée, la formule en deux ou quatre onces permet de profiter de la sélection sans être obligé d'appeler un taxi en fin de soirée. Les indécis pourront se fier aux serveurs, qui sont tous sommeliers.

Savoureux, les tapas du Pullman sont tout indiqués pour accompagner nos découvertes de vin. On peut choisir parmi une vaste sélection, y compris quelques choix sucrés. Les assiettes possèdent une présentation soignée. Les calmars frits, par exemple, étaient accompagnés d'une sauce aux herbes fraîches et l'assiette de fromage copieuse était accompagnée, quant à elle, de pain frais et agrémentée d'un chutney et confit d'oignons.

Ouvert du mardi au samedi
de 16h30 à 1h00
3424, avenue du Parc
514.288.7779
www.pullman-mtl.com

BALDWIN BARMACIE

Je vous prescris une ordonnance de Baldwin, qui égayera certainement une dure journée passée au bureau. En fait, le nom de l'endroit provient de Madame Baldwin, la grand-mère du propriétaire, Alexandre Baldwin. Celle-ci travaillait dans une pharmacie à Montréal il y a plusieurs années. Alexandre Baldwin a décidé de lui rendre hommage et a conservé la philosophie... de bien-être physique !



C'est dans un design épuré de style lounge que l'on peut déguster des cocktails inventifs. Presque tout est blanc au Baldwin (chaises, comptoir, murs), excepté les « drinks » punchés et colorés. Évitez le traditionnel martini pour un « pharmacien », composé de porto blanc, jus de lime et soda tonique.

Vous pouvez aussi suggérer au barman une concoction de votre choix, puisque les découvertes sont encouragées au Baldwin. Il est en effet

possible de choisir une formule où l'on mélange l'alcool soi-même. Le menu vous offre deux formats, soit huit et 16 oz, et deux types d'alcool, soit la vodka et le gin. Vous pourrez choisir un autre genre d'alcool, mais ils ne sont pas mentionnés au menu. Chaque bouteille est vendue accompagnée de deux sortes de jus ou soda (ex. : tonique, jus de canneberge, Coca-Cola, etc.), de verres et de glace. Notre choix est joliment présenté sur un plateau dans de petites bouteilles semblables à celles du sirop que Madame Baldwin utilisait jadis dans sa pharmacie.

Ouvert tous les soirs de 17h00 à 3h00
excepté les dimanches de 19h00 à 3h00
115, avenue Laurier Ouest
514.276.4282
www.baldwinbarmacie.com

À NOTER À VOTRE AGENDA

OCTOBRE



LES CONFÉRENCES AJBM-CAIJ

Les recours de l'employé en vertu de la Loi sur les normes du travail et les moyens de défense de l'employeur

Conférencier : M^e Nicola Di Iorio, Heenan Blaikie
Lieu : Tour IBM (1250, boul. René-Lévesque Ouest)
Salon des conférences de la Mezzanine
Heure : 18h00

15

CONFÉRENCE EN DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

L'étiquette à la table

Conférencière : Chantal Lacasse
Heure : 12h00

21

FORUM 6@8

Démystifier les placements

Conférencier : Benoit Primeau, conseiller en placement, Financière Banque Nationale
Lieu : Decca 77 (1077, rue Drummond)
Heure : 18h00

23

SOUPER À LA MAISON DU PÈRE

Endroit : 550, boul. René-Lévesque Est
Heure : 17h30
Les dons sont bienvenus, bénévoles recherchés

23

NOVEMBRE

SPEED RÉSEAUTAGE ORGANISÉ CONJOINTEMENT AVEC LE REGROUPEMENT DE CA

Lieu : Restaurant Le Quartier
Heure : 18h00

4

6@8 AU MAC

Lieu : Musée d'art contemporain
Heure : 18h00

7

COCKTAIL ET SOIRÉE VIENNOISE À L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Lieu : Place des Arts, Salle Wilfrid-Pelletier
Heure : 18h00 cocktail, 20h00 concert

11

NOVEMBRE (suite)

COURS DE CUISINE

Lieu : Académie culinaire
Heure : 18h00

13 et/ou 25

COCKTAIL AVEC LA MAGISTRATURE

Lieu : Cour d'appel du Québec
Heure : 18h00

19

FORUM 6@8

Le statut juridique des animaux de compagnie

Conférencier : M^e Alain Roy, Université de Montréal
Lieu : Decca 77 (1077, rue Drummond)
Heure : 18h00

20

LES CONFÉRENCES AJBM-CAIJ

Développements récents en matière de révision judiciaire : Arrêt Dunsmuir de la Cour suprême
Conférencier : L'honorable Pierre Dalphond, j.c.a.
Lieu : Cour d'appel du Québec, RC-122
Heure : 12h15-14h00

26

DÉCEMBRE



LES CONFÉRENCES AJBM-CAIJ

Les injonctions

Lieu : Tour IBM (1250, boul. René-Lévesque Ouest)
Salon des conférences de la Mezzanine
Heure : 12h00

3

6@8

Lieu : à déterminer
Heure : 18h00

4

LIGNE DU PÈRE NOËL

Au profit d'Opération
Enfant Soleil

8-9-10-11-15

EXTRAJUDICIAIRE

Prière de recycler après lecture